

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Il y a deux cités et une ville au Yukon et deux districts d'administration locale dans les Territoires du Nord-Ouest, tous assurant certains services municipaux. Ils ne figurent pas au tableau 24.

24.—Municipalités, selon la désignation officielle¹ et le classement statistique², par province, 1^{er} janvier 1958

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
DÉSIGNATION OFFICIELLE¹											
Municipalités locales.....	67	24	66	42 ³	1,662	937	190	781	295	122	4,186
Cités.....	2	1	2	6	42	29	6	10	9	35	142
Villes.....	38 ⁴	7	40	20	152	157	35	102	36	2	639
Villages.....	27 ⁵	16	...	1	336	154	37	373	152	55	1,151
Municipalités rurales ⁶	24	15	1,132	597 ⁷	112 ⁸	296 ⁹	48 ¹⁰	30	2,254
Comtés (Québec et Ontario)	75	39 ¹¹	114
Total, municipalités constituées.....	67	24	66	42	1,737	976	190	781	295	122	4,300
CLASSEMENT STATISTIQUE²											
Dans les zones métropolitaines ¹²	2	...	3	5	76	40	14	...	10	19	169
Urbaines.....	2	...	2	3	57	23	7	...	6	7	107
Rurales.....	1	2	19	17	7	...	4	12	62
Autres urbaines.....	65	24	40	24	473	317	71	485	241	85	1,825
Autres rurales.....	23	13	1,113	580	105	296	44	18	2,192
Semi-urbaines.....	56 ¹³	56
Autres.....	23	13	1,113	524	105	296	44	18	2,136
Comtés (Québec et Ontario)	75	39	114
Total, municipalités constituées.....	67	24	66	42	1,737	976	190	781	295	122	4,300

¹ Municipalités groupées suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 6).

² Municipalités groupées suivant la classification établie pour fins de comparaisons par les Conférences fédérales-provinciales au sujet de la statistique municipale, le classement visant à ranger les municipalités dans des groupes comparables pour fins statistiques.

³ Non compris 57 districts d'amélioration locale.

⁴ Désignées villes par la province (31), circonscriptions rurales (4) et districts d'amélioration locale (3); toutes relèvent de la même loi.

⁵ La désignation varie selon la province.

⁶ Classées par la province "conseils communautaires".

⁷ Y compris 24 districts d'amélioration.

⁸ Y compris 3 circonscriptions autonomes appelées "municipalités suburbaines"; non compris les districts de gouvernement local.

⁹ Non compris 12 districts d'amélioration.

¹⁰ Y compris 10 municipalités de comté; non compris 50 districts d'amélioration et deux régions spéciales.

¹¹ Y compris la municipalité du Grand-Toronto.

¹² Municipalités que le recensement de 1956 incluait en tout ou en partie dans les zones métropolitaines, sauf la municipalité du Toronto métropolitain (voir renvoi 11).

¹³ Classées suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.

Section 4.—Commissions royales fédérales et provinciales

Commissions royales fédérales*.—Les commissions royales établies du 15 octobre 1957 au 31 janvier 1958 sont indiquées à l'Appendice p. 1327 de l'*Annuaire* de 1957-1958, la liste étant la suite de celles figurant dans les *Annuaire*s précédents, depuis l'édition de 1940 (pp. 1137-1146).

* Commissions constituées conformément à la Partie I de la loi sur les enquêtes.